

## Règlement du concours CARJOB organisé du 17/01/09 au 20/03/09

### 1.

La société Caractivity, dont le siège social est sis Avenue de Limburg Stirum 137 à 1780 Wemmel (Belgique) organise un concours concernant le démarrage de son initiative CARJOB du 17/01/09 au 20/03/09.

Les prix attribués dans le cadre du présent concours sont constitués, dans l'ordre d'attribution, de 2 x 1 journée à la Porsche Sport Driving School (Centre de maîtrise du volant à 4681 Visé) et de 4 x 1 leçon d'Eco-conduite.

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

La participation au concours est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple en cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

### 2.

Ce concours s'adresse exclusivement aux participants résidant en Belgique, ayant atteint l'âge de la majorité et en possession d'un permis de conduire valable. Les gagnants qui ne résident pas en Belgique, qui ne disposent pas d'un permis de conduire ou qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité se verront refuser l'attribution du prix.

Pour participer au concours, il suffit de compléter le formulaire d'inscription en tant que candidat et d'introduire votre Curriculum Vitae dans la base de données sur le site web [www.carjob.be](http://www.carjob.be).

Vous devez ensuite cliquer sur l'icône « Envoyer » pour nous adresser votre formulaire. Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix. La participation à notre concours ne peut en effet se faire que par l'intermédiaire du site web [www.carjob.be](http://www.carjob.be). Aucune demande de participation envoyée par la poste ou tout autre moyen de communication ne sera prise en compte dans l'attribution des prix.

La participation au concours est limitée à une inscription (une adresse mail) par personne. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Seules les réponses lisibles, correctement et intégralement remplies, reçues via Internet avant le 20/03/09 à minuit seront prises en compte dans la désignation des 6 gagnants.

Lors de chaque inscription, le participant est enregistré dans la base de données. Un numéro d'identification « ID » lui est attribué. L'attribution du numéro d'identification suit l'ordre chronologique de l'inscription dans la base de données de CV de candidats du site [www.carjob.be](http://www.carjob.be)

Après le 20/03/09, l'organisateur procédera à l'impression du contenu de la base de données qui reprendra, notamment, l'identification du participant et le moment auquel

l'inscription à la base de données des CV lui sera parvenue. Un tirage au sort désignera les 6 gagnants.

La décision de l'organisateur quant à la désignation des gagnants est irrévocable et définitive.

Les participants sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter les prix dépende d'un tirage au sort effectué dans les locaux de Caractivity.

### **3.**

Les gagnants du concours seront avisés dès le 31/03/09 par e-mail et recevront un numéro de code confirmant leur gain. Ce numéro de code est personnel et inaccessible. La communication du numéro de code sera valablement faite à l'adresse électronique désignée par le participant lors de l'envoi du formulaire de participation. Si, entre-temps, l'adresse de courrier électronique est supprimée ou n'est plus utilisée par le participant, il lui appartient d'aviser l'organisateur, par voie électronique uniquement, de sa nouvelle adresse de courrier électronique.

### **4.**

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des prix.

De même, l'organisateur du présent concours n'assumera aucune responsabilité quant à un quelconque dommage direct ou indirect survenu lors des journées de cours de conduite organisées dans le cadre du concours.

Dans la mesure où la désignation des gagnants se fait exclusivement sur la base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

### **5.**

Les données collectées pendant toute la durée du concours seront utilisées dans le strict respect de notre charte « vie privée » que vous pouvez consulter à l'adresse [www.carjob.be](http://www.carjob.be)

Conformément à notre charte sur la vie privée et à la loi du 8 décembre 1992, tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel.

Pour ce faire, il suffit de nous adresser un courrier à l'adresse : [info@carjob.be](mailto:info@carjob.be) , en mentionnant l'objet précis de votre demande.